

Conseil national interrégional des Verts
17 et 18 avril 1999

Compte-rendu des décisions

Référence de ce document :
99-08

Ordre du jour

Décision Cnir-99-088

Modification de l'ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril 1999, décide de placer le débat Kosovo à partir de 14 h le samedi 17 avril. Le débat sur les commissions aura lieu à partir de 17 h et jusqu'à 19h.
Pour : beaucoup.
Adopté.

Décision Cnir-99-089

Vote alternatif

Modification de l'ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril 1999, décide de placer le débat sur le cumul des mandats le samedi en fin de matinée.

Pour : 4

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril 1999, décide de placer le débat sur le cumul des mandats le dimanche en fin de matinée.

Pour : 21

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril 1999, décide de reporter le débat sur le cumul des mandats à la prochaine réunion du Cnir.

Pour : 28.

Adopté.

Décision Cnir-99-090

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril 1999, décide du huis-clos sur le débat Kosovo du dimanche 18 avril.

Pour 27

Contre : 38

Abst. : 1

Refusé.

Motions diverses

Décision Cnir-99-091

Partie A de la motion 5 amendée.

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 17 et 18 avril 1999, décide qu'à compter du 1er juillet 1999, et pour la durée de la mandature européenne, chaque eurodéputé-e Vert-e français-e dans le cadre des dispositions légales en vigueur au niveau national et européen, contribuera au soutien et au développement de la politique européenne des Verts. Pour cela, chaque eurodéputé-e Vert-e français-e affectera des moyens financiers à cet aspect important de sa mission de parlementaire. Cela passera notamment par l'affectation d'une part des activités des assistant-e-s qu'ils et elles engageront, en particulier les assistant-e-s qui seront basé-e-s sur le territoire français pour relayer les actions de leurs parlementaires. Cet effort logistique pour la promotion du travail des eurodéputé-e-s en synergie avec le mouvement des Verts français, correspondra à 3000 Euros par député-e-s européen-e-s et par mois.

Pour : beaucoup - Contre : 1

Abst. : 1.

Document interne aux Verts

Adopté.

Décision Cnir-99-092

Amendement à la partie B de la motion diverse 5

Vote contradictoire

Remplacer le taux de 10 % par un taux de 25 % sur une base nette (hors charges sociales et imposition)

Pour : 10

Remplacer le taux de 10 % par un taux de reversement égal à la racine carrée du revenu divisée par dix

Pour : 48.

Adopté.

Décision Cnir-99-093

Amendement à la partie B de la motion diverse 5

Ajouter après "indemnités" les mots "de toute nature"

Pour : 11.

Refusé.

Décision Cnir-99-094

Amendement à la partie B de la motion diverse 5

La partie B de la motion diverse 5 s'appliquera également aux députés à l'Assemblée nationale française.

Pour : 46

Contre : 9

Adopté.

Décision Cnir-99-095

Partie B de la motion diverse 5 amendée

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril 1999, décide que, chaque mois à compter du 1er juillet 99, chaque Eurodéputé versera une partie de ses revenus au mouvement, selon un taux de reversement minimum égal à la racine carrée de son revenu [tout ce que le député touche pour lui-même] divisée par 10. Cette décision s'applique également aux députés à l'Assemblée nationale.

Pour : beaucoup

Refus de vote : 5

Adopté.

Décision Cnir-99-096

Motion de synthèse sur les éoliennes

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 avril, demande au Ministre de l'Environnement :

1- Que, dans chaque région, la DIREN et la délégation régionale de l'ADEME, en concertation avec les acteurs locaux, établissent un schéma régional d'implantation des éoliennes qui tienne compte du vent (plus ou moins ventés), des sensibilités environnementales (faune, flore, paysage), et de la proximité des habitations (les éoliennes les plus grandes sont proportionnellement moins bruyantes, mais une distance de 300 à 500 m. est souhaitable pour éviter de créer artificiellement une nuisance sonore). Ce zonage est destiné à être intégré dans le schéma de service collectif régional de l'énergie.

2- Qu'une étude d'impact soit exigée avant chaque implantation (c'est actuellement le cas pour les projets

soumis à Eole 2005, mais ce n'est pas obligatoire pour les projets hors Eole 2005)

3- Que la directive européenne du 3 mars 1997 soit rapidement transcrite en droit français (car elle prévoit une enquête publique pour l'installation des parcs éoliens) et qu'une réglementation spécifique transitoire soit prise en attendant cette transcription.

Le Conseil national interrégional des Verts demande à ses militants de soutenir les projets d'implantation sauf s'il se présente un problème environnemental fort (flore rare ou endémique, espèce menacée, paysage exceptionnel, les risques pour l'avifaune semblent actuellement bien maîtrisés, mais il faut être attentif aux grands rapaces en voie d'extinction). Il est conscient que les éoliennes sont par définition visibles de loin et qu'il peut être intéressant de rechercher une implantation paysagère, non pas en tentant de les cacher, mais en les utilisant comme éléments structurants du paysage. En ce sens, la co-visibilité avec un bâtiment classé ne peut être un élément suffisant pour refuser un projet. Une installation en priorité sur des friches industrielles ou sur des carrières, même en activité, peut-être recherchée.

Le Conseil national interrégional des Verts demande aux commissions environnement et énergie de fournir un argumentaire détaillé pour aider les militants à la fois à tenir compte intelligemment de l'environnement et à répondre aux questions qui se posent les populations sur l'impact des éoliennes.

Pour : unanimité.
Adopté.

Décision Cnir-99-097

Amendement 1 à la motion diverse 11

Ajouter les mots : " Plafond CMU de 3800,00 F (seuil de pauvreté), gratuité des cotisations et des soins au-dessous de ce seuil, application de la CMU jusqu'au SMIC avec une cotisation progressive, des critères de résidence souples, une stricte application du secret médical pour les étrangers et leur nom, un guichet unique, la possibilité pour la CNAM d'assurer la couverture complémentaire. "

Pour : beaucoup.
Adopté.

Décision Cnir-99-098

Amendement 2 à la motion diverse 11

Ajouter les mots : " Toute personne doit être également couverte à l'assurance maladie à égalité de contribution au régime que cela soit par la CSG ou par les cotisations sociales (salariales et patronales) "

Pour : beaucoup.
Adopté.

Décision Cnir-99-099

Amendement 3 à la motion diverse 11

Document interne aux Verts

Les Verts demandent dans ce cadre la création d'un observatoire de la CMU et de l'Aide Médicale d'Etat afin de vérifier que l'accès aux soins et le secret médical soient effectifs, notamment en ce qui concerne les étrangers en situation irrégulière.

Pour : beaucoup.
Adopté.

Décision Cnir-99-100

Motion diverse 11 amendée

Le Conseil national Interrégional des Verts réuni à Paris les 17 et 18 avril 1999, conscient de l'ampleur et de la gravité du problème, et que l'accès aux soins de qualité est le préalable indispensable à une intégration sociale, approuve et soutient les principes suivants : faire de l'accès aux soins un droit pour les plus démunis, les dispenser de l'avance de frais et leur assurer la gratuité des soins ; principes contenus dans le projet de loi dit de " couverture médicale universelle " actuellement en discussion.

Cela signifie concrètement :

- Plafond CMU de 3800,00 F (seuil de pauvreté), gratuité des cotisations et des soins au-dessous de ce seuil, application de la CMU jusqu'au SMIC avec une cotisation progressive, des critères de résidence souples, une stricte application du secret médical pour les étrangers et leur nom, un guichet unique, la possibilité pour la CNAM d'assurer la couverture complémentaire.

- Toute personne doit être également couverte à l'assurance maladie à égalité de contribution au régime, que cela soit par la CSG ou par les cotisations sociales (salariales et patronales).

Les Verts demandent dans ce cadre la création d'un observatoire de la CMU et de l'Aide Médicale d'Etat afin de vérifier que l'accès aux soins et le secret médical soient effectifs, notamment en ce qui concerne les étrangers en situation irrégulière.

Pour : beaucoup.
Adopté.

Décision Cnir-99-101

Amendement N°1 à la motion diverse 26

Dans le cas d'un temps partiel (mi-temps ou autre), le second chèque ne doit pas être versé aux personnes gagnant plus de deux fois le Smic

Pour : 6
Contre : 17
Refusé.

Décision Cnir-99-102

Amendement N°2 à la motion diverse 26

Ces aménagements ne dispensent pas de la lutte idéologique et concrète sur le partage des responsabilités dans la vie familiale, lutte qui exige de vraies campagnes d'opinion, et une éducation non sexiste

Pour : beaucoup
Contre : 2
Adopté.

Décision Cnir-99-103

Amendement N°3 à la motion diverse 26

A l'instar du système existant dans la fonction publique, la loi doit prévoir une modification provisoire des contrats de travail (pendant une durée déterminée) avec retour automatique à la situation antérieure en fin de période, sauf renouvellement à la demande du ou de la salarié-e.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Adopté.

Décision Cnir-99-104

Amendement N°4 à la motion diverse 26

Les propositions d'emploi à temps partiel ne peuvent se faire qu'à 80 % au moins. C'est dans le cadre d'un contrat à temps plein que le choix d'un mi-temps avec garantie de retour peut s'effectuer uniquement.

Pour : 6

Contre : beaucoup

Refusé

Décision Cnir-99-105

Motion diverse 26 amendée.

Les Verts réaffirment leur soutien à la hausse des minima sociaux vers un Revenu Social Universel (RSU) égal à 75% du SMIC. Ils ont conscience qu'un tel RSU ou même un RMI porté au-dessus d'un demi-SMIC garantit un niveau de revenu supérieur au SMIC à mi-temps, et donc implique pour ceux qui travaillent un complément de revenu.

* Parallèlement, les Verts réaffirment leur soutien au libre choix du temps partiel. Le "libre choix" implique une compensation pour la baisse de salaire résultante, et une possibilité réelle de revenir au temps plein.

* La technique du second chèque est la seule permettant d'amener un complément de revenu, que le temps partiel soit contraint ou choisi. Il doit être attribué, en fonction du RSU, au prorata de la différence avec l'horaire légal (au moins un demi-RSU pour un mi-temps, un tiers pour un-e salarié-e travaillant 2/3 de l'horaire légal, etc.). De la sorte, les pleins-temps qui le souhaitent ne sont pas trop pénalisés à choisir un temps partiel, et les temps partiels contraints échappent à la misère. Une telle mesure répond donc à nos objectifs concernant les revenus.

Reste à contrecarrer, dans le même temps, les effets non souhaités de l'extension du temps partiel :

* Les employeurs à temps partiel doivent se voir supprimer tout abattement de cotisations correspondant. Les sommes ainsi récupérées doivent aller au Fond National pour l'Emploi, qui financera le second chèque.

* L'UNEDIC elle-même doit contribuer au FNE, selon une évaluation annuelle du coût du chômage évité par l'existence de travailleurs à temps réduit.

* Le principe de "priorité pour le retour au plein temps", déjà inscrit dans le Code du travail concernant le temps partiel, doit être précisé dans la loi-balai. Concrètement, la loi doit attribuer, de droit, tout plein-temps créé dans

une entreprise à une personne à mi-temps en ayant fait la demande, par ordre d'ancienneté.

* Face au problème des suppressions de postes dues au regroupement de deux mi-temps en un seul plein-temps (phénomène qui sera à la mesure de la prolifération des mi-temps Bérégovoy), la collectivité et l'entreprise négocieront un plan de reconversion, y compris vers le Tiers-secteur.

* Une vigoureuse politique d'équipements collectifs et de création de postes liés à l'enfance, notamment dans le tiers-secteur, déchargera les femmes d'une partie du poids de leur "double-journée" et leur permettra de choisir plus librement leur temps de travail professionnel.

* Les discriminations sexistes à l'embauche, au salaire, ou à la promotion des salariées, à plein-temps ou à temps partiel, feront l'objet de sanctions financières qui seront elles-mêmes attribuées au FNE.

* Dans le cadre des négociations sur les 35 heures, le "maintien intégral du revenu des faibles salaires à plein-temps" se traduit par une hausse de 11,6 % du salaire horaire. Cette mesure doit absolument être appliquée aux temps partiels (c'est d'ailleurs le cas dans l'accord des entreprises de nettoyage). La baisse du chômage qui résultera de la RTT doit conduire à un relèvement des horaires minimaux conventionnels. En outre, dans la mesure où des entreprises sont incapables d'offrir des temps pleins à toutes celles (et ceux) qui le demandent, les heures excédant le contrat de travail à temps partiel doivent être payées comme des heures supplémentaires.

* Par ailleurs, la loi du 12 juin 1998 limitant les "coupures" et précisant le temps de travail "effectif" doit être efficacement contrôlée par les inspecteurs et contrôleurs du travail dont le nombre doit être considérablement augmenté.

Ces aménagements ne dispensent pas de la lutte idéologique et concrète sur le partage des responsabilités dans la vie familiale, lutte qui exige de vraies campagnes d'opinion, et une éducation non sexiste

A l'instar du système existant dans la fonction publique, la loi doit prévoir une modification provisoire des contrats de travail (pendant une durée déterminée) avec retour automatique à la situation antérieure en fin de période, sauf renouvellement à la demande du ou de la salarié-e.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abst. : 9

Refus de vote : 4

Adopté.

Décision Cnir-99-106

Motion diverse n°12

Le Conseil National Interrégional des Verts réuni les 18 et 19 avril 1999 adopte — pour en permettre la diffusion par ECODIF — la plaquette de la Commission Handicap

“Pour une Ville plus respirable, plus confortable, plus citoyenne : des bus accessibles à tous”.

Pour : unanimité.

Adopté.

Décision Cnir-99-107

Motion diverse n°20

Modification de l'Agrément intérieur. Chap. V-3

Dans la phrase “au matin de la première réunion du CNIR (...) chargés d'élaborer des propositions de Collège Exécutif” remplacer “des propositions” par “une ou plusieurs propositions”

Dans la phrase “le collège des représentants (...) définis ci-après” remplacer “plusieurs CE possibles” par “un ou plusieurs CE possibles si aucun consensus ne se dégage en son sein”

Dans la phrase “le CNIR vote (...) est retenue” remplacer “le CNIR vote” par “dans le cas où il y a plusieurs propositions, le CNIR vote”.

Pour : 45

Contre : 15

Abst. : 5

Refusé.

(majorité qualifiée : 75 %)

Décision Cnir-99-108

Amendement à la motion diverse 1

Supprimer le mot “municipales”

Pour : 4

Contre : beaucoup

Refusé.

Décision Cnir-99-109

Motion diverse 1

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril 99, demande à la Ministre et aux députés Verts,

- de n'accepter de réformer le scrutin sénatorial que si le gouvernement s'engage dans l'unification, avant fin 99, des modes de scrutin législatifs, cantonaux et municipaux, dans le respect des engagements électoraux de Jospin, des accords Verts-PS de 1997, des impératifs de la parité et de l'esprit de compromis qui a prévalu pour les régionales.

- de se concerter avec les groupes RCV et PC pour adopter une attitude commune sur ce dossier avant la réforme du mode de scrutin des sénatoriales.

- sur le scrutin sénatorial, d'arrêter leur position à partir de quelques principes de base : circonscription régionale, scrutin direct, mandat de 5 ans, parité, et surtout base proportionnelle.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Adopté.

Décision Cnir-99-110

Amendement à la motion diverse 25

Ajouter un paragraphe ainsi libellé : Ils demandent d'autre part l'abandon de la négociation des AME dans le cadre de l'OMC

Adopté à l'unanimité

Décision Cnir-99-111

Motion diverse 25 amendée.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril 1999, s'inquiète de l'opacité des négociations en cours, entre l'UE et les États-Unis sur le Partenariat Economique Transatlantique.

Il demande, en particulier à l'occasion des élections européennes que soient suspendu immédiatement les négociations en cours dans ce cadre et que soit ouvert un débat public sur les conséquences du PET vis à vis des politiques culturelles, de l'éducation, des services publics, des protections sociales et environnementales, du droit du travail, des droits d'auteurs et des brevets industriels étendus aux OGM.

Il demande d'autre part l'abandon du projet de reprise de la négociation sur la libéralisation de l'investissement dans le cadre de l'OMC.

Il demande également, à la veille du renouvellement du Parlement européen, qu'aucune décision relative au “round du millénaire” ne soit prise, alors même que la légitimité de la Commission, dominée par les vues néolibérales, a été remise en cause par les dernières élections en de nombreux pays membres et a toute chance de l'être lors de l'élection de juin 99.

Il demande d'autre part l'abandon de la négociation des AME (Accords Multilatéraux sur l'Environnement) dans le cadre de l'OMC.

Il rappelle qu'à leurs yeux, les traités commerciaux internationaux devraient intégrer les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ceux du Pacte international relatif aux droits Économiques, sociaux et culturels, ceux du Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, ainsi que les réglementations sociales de l'OIT et celles qui découlent de toutes les conventions relatives à l'environnement signées depuis Rio.

Adopté à l'unanimité

Motions d'urgence

Décision Cnir-99-112

Vote d'ordre

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril 99, décide le report à la prochaine réunion du Cnir de l'examen de la motion d'urgence 1

Pour : 29

Contre : 20

Adopté.

Décision Cnir-99-113

Vote d'ordre

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril 99, décide le report à la prochaine réunion du Cnir de l'examen de la motion diverse 17

Pour : 20

Contre : beaucoup

Refusé.

Décision Cnir-99-114

Motion diverse 17 amendée

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 avril 1999, souligne que la succession de nombreuses crises sanitaires, la nature souvent identiques des risques potentiels pour l'homme comme pour le reste du monde vivant, liées aux diverses formes de pollutions et dégradations de l'environnement exigent l'application du principe de précaution, dans une approche globale, pour un développement soutenable.

L'analyse des risques ne peut en rester à une approche strictement sanitaire mais s'inscrire dans une approche de type "sécurité environnementale", les risques étant alors pris au sens de leur définition européenne (pour les risques chimiques), c'est-à-dire risques pour l'homme, risques pour les écosystèmes, risques type Seveso.

L'urgence est de ne plus subir les crises mais de mieux anticiper et hiérarchiser les risques.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 avril 1999, souligne que l'organisation, les structures juridiques, les modes de financement des dispositifs indispensables doivent permettre le respect des principes de séparation des fonctions d'évaluation, de décision, de contrôle, réglementation. La veille et l'évaluation dépendent "d'agences", la décision doit rester la prérogative du "politique" (ministres), le contrôle dépend des "administrations déconcentrées".

L'ensemble de ces modalités doivent aussi assurer aux fonctions une totale indépendance vis-à-vis des industriels, en particulier parce que ceux-ci doivent par ailleurs nécessairement participer aux financements.

Il y a urgence en particulier à assurer ces séparations en ce qui concerne la question des risques au travail.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 avril, demande au gouvernement de faire des propositions permettant :

- de dégager des ressources financières permettant un véritable développement et renforcement des moyens de l'évaluation et de la veille (recherches, méthodologies), dans l'ensemble des domaines de connaissances et de méthodes d'analyses concernés par les questions de "sécurité environnementale" : recherche en particulier en toxicologie, en écotoxicologie, en écologie, en "santé-environnement", en santé publique.

- de renforcer la coordination et la synthèse des données à différents niveaux, dans différents domaines, par l'attribution de ces fonctions à des structures bien identifiées:

- renforcement de la coordination et de la synthèse des données pour la veille environnementale (création d'une agence de Veille Environnementale).

- renforcement de la coordination et de la synthèse des données pour l'évaluation des risques (création d'une Agence de Sécurité Environnementale)

- d'assurer la cohérence et l'analyse scientifique globale de l'ensemble des risques (liés aux produits de santé,

alimentaires et environnementaux). Structure de type "Haut comité scientifique".

- la prise de décision par une structure Interministérielle de Sécurité Sanitaire et Environnementale habilitée à le faire à partir des éléments d'expertise scientifiques lui permettant d'anticiper, de hiérarchiser les risques, mais aussi en intégrant des données économiques et sociétales.

- afin de permettre la participation citoyenne il doit être prévue une représentation des associations (de santé, d'environnement, de consommateurs, entre autres) dans les dispositifs, ainsi que des moments de débats publics réguliers sur les questions de "santé-environnement".

- une loi contraignante clarifiant les obligations de mise à disposition des informations détenus par les industriels, en précisant ce qui relève réellement du secret industriel.

La sécurité environnementale ne peut plus rester du domaine de la subsidiarité, elle doit faire l'objet d'une réflexion et prise en charge au niveau européen.

*1 l'euphorie du "progrès médical", liée aux antibiotiques en particulier, laisse de plus en plus place à la réalité d'une bataille qui ne sera jamais définitivement gagnée contre les maladies, y compris vis-à-vis de celles que l'on a cru, à tort, rendre définitivement anodines (tuberculose,...).

Pour : 56

Contre : 3

Abst. : 6

Adopté.

Situation au Kosovo

Rectification :

Il est pris acte par le Cnir que Elisabeth Lavier n'est pas signataire de la motion d'urgence 5. Il s'agissait d'Elisabeth Loichot.

Vote indicatif du CE

Synthèse motions 4, 5, 6

J.-C. Biau, C. Albert, J. Moriceau, Denis Baupin, S.

Pocrain, G. Peurière, C. Grèze, J. Desessard, J.-L.

Bennahmias

Synthèse motions 6, 7, 8, 9

F. Duthu, M. Billard

Abstention : F. Bavay

Excusés : M.-A. Isler-Béguin, G. Galtier, J.-L. Peyroux

Décision Cnir-99-115

Vote d'ordre

Le Cnir n'autorise pas plus de 3 amendements par personne sur les synthèses de motions.

Pour : 65

Contre : 15

Abst. : 5

Refus de vote : 2

Adopté.

Décision Cnir-99-116

Vote de prise en considération
Vote nominal
Synthèse motions 4, 5, 6
Pour : 70. Adopté.
Synthèse motions 6, 7, 8, 9
Pour : 32
Abst. : 2
Nul : 1

Décision Cnir-99-117

Amendement à la synthèse 4,5,6 sur le titre
Pour : 4
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-99-118

Amendement à la synthèse 4,5,6
Supprimer " Les Verts [...] inacceptable "
Pour : 5
Contre : beaucoup
Rejeté

Décision Cnir-99-119

Amendement à la synthèse 4,5,6
Remplacer "pacifisme" par "non-violence"
Pour : 32
Contre : 15
Adopté.

Décision Cnir-99-120

Amendement à la synthèse 4,5,6
A la ligne 5, remplacer "la guerre", par les mots "l'usage de la force armée"
Pour : beaucoup
Contre : 1
Adopté.

Décision Cnir-99-121

Amendement à la synthèse 4,5,6
Supprimer " - qui est l'aboutissement d'un échec diplomatique - "
Pour : 10
Contre : beaucoup
Refusé.

Décision Cnir-99-122

Amendement à la synthèse 4,5,6
Modifier la fin du §1 par les mots " peut devenir le seul recours pour rétablir la paix "
Pour : 8
Contre : beaucoup
Refusé.

Décision Cnir-99-123

Amendement à la synthèse 4,5,6
A la deuxième ligne supprimer les mots " les Verts ont considéré que l'option militaire "
Les remplacer par les mots " Les Verts considèrent que l'accompagnement militaire de la diplomatie pour faire

cesser l'épuration ethnique et pour rétablir la paix est nécessaire "
Pour : 7
Contre : beaucoup
Refusé.

Décision Cnir-99-124

Amendement à la synthèse 4,5,6
Supprimer les mots : " Si la guerre du Kosovo n'a pas complètement le sceau de la légalité internationale, elle n'en est pas moins légitime "
Pour : 40
Contre : 33
Adopté.

Décision Cnir-99-125

Amendement à la synthèse 4,5,6
Après les mots " Les Verts ont été et seront toujours ", ajouter " il est légitime et urgent d'appuyer toutes les formes que le peuple kosovar choisira pour résister à l'épuration ethnique "
Pour : 20
Contre : beaucoup
Refusé.

Décision Cnir-99-126

Amendement à la synthèse 4,5,6
Après les mots : " Les Verts [...] sans délai ", ajouter les mots " conjointement à un parachutage d'armes à la résistance kosovar. "
Pour : 15
Contre : beaucoup
Refusé.

Décision Cnir-99-127

Amendement à la synthèse 4,5,6
Ajouter le § 22 du "texte Onesta"
Pour : 11
Contre : beaucoup
Refusé

Décision Cnir-99-128

Amendement à la synthèse 4,5,6
Ajouter les § 26, 29, 30 du "texte Onesta"
Pour : 10
Contre : beaucoup
Refusé.

Décision Cnir-99-129

Amendement à la synthèse 4,5,6
modifier le § 6 comme suit : " Les frappes ne sont pas appropriées pour résoudre la crise. "
Pour : 43
Contre : 30
Adopté.

Décision Cnir-99-130

Amendement à la synthèse 4,5,6
Supprimer la phrase suivante du § 6
Pour : 15
Contre : beaucoup

Refusé.

Décision Cnir-99-131

Amendement à la synthèse 4,5,6

Ajouter les mots : " Les Verts apportent leur soutien à l'initiative et au plan proposé par Joska Fischer, ministre des Affaires étrangères allemand "

Pour : beaucoup

Contre : 1

Adopté.

Décision Cnir-99-132

Amendement à la synthèse 4,5,6

Ajouter le § suivant :

" Les Verts demandent un cessez-le-feu d'une durée de trois jours

• exigeant du régime de Milosevic le retrait des troupes serbes du Kosovo

• permettant à l'UE sous mandat de l'ONU :

1. de préparer la mise en place d'une force d'interposition garantissant la sécurité du Kosovo ;

2. la mise sous protectorat européen du Kosovo

3. le retour des Kosovars au Kosovo

4. l'organisation d'une conférence pour la paix dans les Balkans permettant d'apporter à cette région une garantie du développement démocratique et économique. "

Pour : 28

Contre : 49

Refusé.

Décision Cnir-99-133

Amendement à la synthèse 4,5,6

Ajouter les mots : " Les Verts demandent une trêve de trois jours consacrée à une offensive diplomatique. "

Pour : 22

Contre : beaucoup

Refusé.

Décision Cnir-99-134

Amendement à la synthèse 4,5,6

Au § 7, supprimer la phrase " nous refusons toute partition du Kosovo "

Pour : 14

Contre : beaucoup

Refusé.

Décision Cnir-99-135

Amendement à la synthèse 4,5,6

Remplacer les paragraphes 8 et 9 par les mots :

" Pour établir cette zone, les Verts sont favorables à la constitution d'une force d'interposition de police internationale ayant mandat de rétablir la paix au Kosovo et habilitée à riposter en cas d'agression. Cette force sera instaurée et mise en place sous mandat de l'ONU ou de l'OSCE. "

Pour : 22

Contre : 35

Rejeté.

Décision Cnir-99-136

Amendement à la synthèse 4,5,6

1. Modification du § 9 : " Pour établir [...], les Verts demandent la mise en place d'une force d'interposition dotée de pouvoirs de police, sous mandat de l'ONU ou de l'OSCE, en recherchant la participation de la Russie, ayant pour but de rétablir la paix et l'intégrité territoriale du Kosovo, de permettre le retour de déportés du Kosovo. "

2. Supprimer la phrase 2

Pour : 20

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-137

Amendement à la synthèse 4,5,6

Au § 9, remplacer les mots " d'une force internationale " par les mots " d'une force d'interposition, nécessairement armée, formée à l'autodéfense, à la médiation et à la résolution négociée des conflits "

Pour : 20 - Contre : 43

Rejeté.

Décision Cnir-99-138

Amendement à la synthèse 4,5,6

Après les mots "force d'interposition [...] Kosovo", ajouter " la conduite de l'intervention doit se faire dans le respect d'une perspective d'autodétermination et ne doit pas aboutir à la mise sous tutelle du Kosovo par des puissances occidentales "

Pour : 12

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-139

Amendement à la synthèse 4,5,6

Supprimer les mots : " si le dictateur serbe [...] paramilitaires du Kosovo " et les remplacer par les mots " dès que la force d'interposition serait installée "

Pour : 14

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-140

Amendement à la synthèse 4,5,6

Ajouter les mots : " Dans le même temps seront engagées toutes actions propre à informer les populations de Yougoslavie. "

Pour : beaucoup

Contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-99-141

Amendement à la synthèse 4,5,6

Supprimer le dernier mot du paragraphe : "yougoslave"

Pour : 6

Contre : beaucoup

Rejeté.

Etats Généraux de l'Écologie Politique

Décision Cnir-99-142

Amendement à la synthèse 4,5,6

Après les mots " déserteurs yougoslaves ", ajouter les mots " les Verts demandent la mise en place d'une enquête pénale internationale sur le sort des personnes et plus généralement sur les crimes commis sur la population du Kosovo "

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-99-143

Amendement à la synthèse 4,5,6 (Marc Sislian)

Texte lu mais non communiqué par écrit

Pour : 7

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-99-144

Vote nominal sur le texte amendé.

Voir à la fin de ce document

Pour : 64

Contre : 22

Abst. : 2

Adopté.

Décision Cnir-99-145

Remplacement d'une membre démissionnaire du Conseil Statutaire. Candidate : Réjane Grué.

Votants : 59

Exprimés : 55

Pour : 47. Elue.

Contre : 8

Décision Cnir-99-146

Vote alternatif entre motion diverse 23 et 24

Motion diverse 23

L'Objectif des États Généraux de l'Écologie Politique, c'est un partenariat gagnant-gagnant entre les Verts et un maximum d'acteurs de la société :

Les Verts ont à y gagner directement l'accroissement de leurs liens avec la société civile et indirectement l'enrichissement de leur projet politique. Les acteurs individuels et collectifs qui y participeront peuvent y gagner la sortie de l'isolement, l'échange de pratiques, la mise en réseaux, des débouchés politiques et institutionnels pour leur action. Chacun a la possibilité d'y gagner une meilleure articulation entre l'action politique et les autres formes d'actions citoyennes.

La méthode :

1. affirme le principe de co-pilotage Vert-non Vert des EGEP ;

2. est validée définitivement, ainsi que le calendrier prévisionnel, d'ici l'Université d'Été des Verts par le Comité de Pilotage, après des va-et-vient répétés avec les structures du mouvement et les personnes intéressées par la démarche, sur la base des propositions de D. Baupin (amendées suite à notre débat de la fin janvier) et des documents méthodologiques d'Ecolo.

3. fait une nette distinction entre les deux temps différents -de préparation des États généraux par une multitude de forums locaux ou centraux, et de travail programmatique des Verts.

Par où commencer ?

Pour sa part, pour préparer sans attendre les États Généraux, le Cnir valide la composition du groupe de travail composé par le CE suite aux débats du Cnir de janvier. Ce groupe préfigure la partie Verte du comité de pilotage et a pour mission :

- de proposer le projet d'appel présenté au Cnir d'Avril à l'amendement et à la signature d'acteurs reconnus de la société, Verts et non-Verts, et la publication de sa version définitive juste après les Européennes dans la presse nationale.

- de soumettre à l'avis des militants Verts et des non-Verts engagés dans la démarche des États généraux une liste de thématiques et une méthode de travail.

- de solliciter les personnalités susceptibles de participer à l'animation de la démarche d'EGEP, soit au sein du comité de pilotage, soit au comité d'accompagnement en recherchant des personnes-ressources à la fois garantes de son autonomie, de la qualité du processus d'ouverture et d'approfondissement et disposant de capacités d'animation du débat public. Le comité de pilotage sera dimensionné à l'aune de l'écho rencontré et devra être opérationnel au plus tard pour l'Université d'été.

- de répertorier les moyens nécessaires à la tenue des états généraux et des pistes de recettes.

- Le groupe de travail rendra compte de son travail lors de la réunion Cnir de la fin août.

Pour : 48. Adopté.

Motion diverse 24

Pour que le projet des États Généraux de l'Écologie politique soit réellement partagé et animé par l'ensemble des Verts, plusieurs exigences doivent être respectées :

1 Ouvrir un réel débat au Cnir sur l'expérience belge, si possible en invitant au Cnir d'avril des représentants d'Écolo et d'un ou deux de leurs partenaires. Identifier les similitudes et les différences (celles qui sont liées à la conjoncture propre à chaque pays, celles qui sont liées aux visions et stratégies de nos deux partis).

2. Débattre au Cnir des enjeux d'une telle démarche pour nous aujourd'hui et s'accorder sur le but : La nécessité de penser un autre rapport entre la politique et les citoyens sont plus forts que jamais.

Comment la force d'appoint que nous sommes du point de vue gouvernemental peut-elle sortir du risque d'absorption ? Comment dans la situation où nous nous trouvons pouvons-nous devenir le moteur du changement politique dans la décennie à venir ? Comment affirmer clairement l'originalité de notre projet, créer une dynamique autour de lui. Quelles nouvelles méthodes d'action permettant de générer un rapport différent au politique, en associant le plus grand nombre à la délibération publique, de façon à ce que l'expression, l'intérêt général devienne une réalité.

Aussi les États Généraux peuvent porter un double message :

- celui de la volonté de rapprocher le parti et la société par un dialogue sur de réels problèmes, en confrontant nos propositions, élaborées du point de vue de l'écologie politique, à celui d'autres acteurs sociaux, créant ainsi une dynamique autour d'un projet de transformation sociale ancré dans le développement soutenable et la démocratie participative ;
- celui de la nécessité plus générale de rapprocher la société du politique en faisant le choix de partager la décision publique avec les citoyens.
- L'Objectif des États Généraux de l'écologie Politique, c'est un partenariat gagnant gagnant entre les Verts et un maximum d'acteurs de la société : Les Verts ont à y gagner directement l'accroissement de leurs liens avec la société civile et indirectement l'enrichissement de leur projet politique. Les acteurs individuels et collectifs qui y participeront peuvent y gagner la sortie de l'isolement, l'échange de pratiques, la mise en réseaux, des débouchés politiques et institutionnels pour leur action. Chacun a la possibilité d'y gagner une meilleure articulation entre l'action politique et les autres formes d'actions citoyennes.

3. Organiser ensuite pendant deux à trois mois le débat au niveau le plus décentralisé possible sous la responsabilité des régions, en ayant pris soin au préalable de retransmettre le débat du Cnir, la note de D. Baupin et tout document utile (Appel à débloquent

la société écolo, par exemple ...) . Une grille de discussion élaborée pour construire des Cahiers de propositions pourrait permettre une comparaison de ces débats (but de la démarche, projet d'Appel ou de Manifeste, propositions de partenariats, thèmes, modalités d'organisation - la taille du territoire français impose peut-être un choix de territoires pertinents à définir, pays, bassin de vie... -, calendrier...) qui serait publiée dans un numéro spécial de la Tribune.

"Dans ce même numéro, Les commissions seront associées à la démarche par la proposition de thématiques et de partenariats Sur cette base un groupe de travail composé de membres du CE, du Cnir et des commissions avec le souci d'associer l'ensemble des sensibilités préparerait un projet de Manifeste ou d'Appel, et restituerait la synthèse du travail décentralisé, débouchant sur des propositions d'organisation (notamment sur la composition du Comité de pilotage) et de calendrier, qui pourraient être présentés aux Journées d'Été. Le Cnir des Journées d'été validerait les choix du mouvement.

4 Se donner un temps de débat avec nos partenaires sur la méthode et le calendrier afin d'être certains d'associer à ce processus autre chose que nous-mêmes plus quelques personnalités.

La méthode :

- affirme le principe de co-pilotage Vert-non Vert des EGEP ;
- fait une nette distinction entre les deux temps différents -de préparation des États généraux par une multitude de forums locaux ou centraux, et de travail programmatique des Verts.

Par où commencer ?

- L'urgence, c'est un projet d'appel validé par le Cnir, proposé de proche en proche à l'amendement et à la signature d'acteurs reconnus de la société, Verts et non-Verts, jusqu'à sa publication après les Européennes.

- C'est, au fur et à mesure de la diffusion par cercles concentriques de ce projet d'appel, la sollicitation de non-Verts susceptibles de participer à l'animation de la démarche d'EGEP, en recherchant des personnes-ressources à la fois garantes de son autonomie, de la qualité du processus d'ouverture et d'approfondissement et disposant de capacités d'animation du débat public. Le comité de pilotage sera dimensionné à l'aune de l'écho rencontré, la partie Verte devant être constituée sur des critères comparables.

5 Le forum thématique d'automne prévu dans nos statuts dans l'intervalle de nos AG pourrait constituer l'occasion du lancement public des États généraux, autour d'un thème transversal : politique et citoyenneté par exemple qui pourrait être travaillé avec des partenaires syndicaux, associatifs... sur différents champs pratiques (politiques de santé, éducation, services publics et usagers, ...).

Le processus pourrait être conclu deux ans plus tard au cours du forum d'automne pour bien montrer que les enjeux visés vont au-delà des échéances électorales.

Les signataires proposent que le débat par amendement puisse se poursuivre par échange de mail jusqu'au 10 avril pour déboucher sur une version regroupant si possible l'ensemble des sensibilités.

Pour : 15. Rejeté.

Abst. : 4

Refus de vote : 0

Décision Cnir-99-147

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 avril 1999, ratifie la proposition d'organiser les Journées d'été 99 à Lorient (Bretagne).

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abst. : 1

Adopté.

Rétablir une paix juste et durable au Kosovo

Les Verts ont toujours privilégié la résolution négociée des conflits sur la base de méthodes non-violentes. Ils se réclament de la non-violence qui constitue un des fondements de leur identité. Mais la non-violence, ce n'est ni la passivité ni la démission devant l'inacceptable. Dans certaines situations, l'usage de la force armée - qui est l'aboutissement d'un échec diplomatique - peut devenir le seul recours pour faire revenir l'agresseur à la table de négociation. Ici, il y a bien un agresseur armé, Milosevic, et un agressé sans défense, le peuple kosovar.

C'est pourquoi dans ce qu'il faut bien appeler la guerre du Kosovo, les Verts ont considéré que l'option militaire était devenue inéluctable face à l'épuration ethnique commencée bien avant les bombardements de l'OTAN. Cette décision est grave. Nous en sommes conscients. Elle résulte de l'analyse concrète d'une situation concrète qui s'inscrit dans la continuité de la décision du CNIR des 9 et 10 janvier 1993 sur l'ex-Yougoslavie : la constitution d'une force de police internationale permettant de "sauver ce qui peut l'être".

La responsabilité du dictateur serbe Milosevic dans l'épuration ethnique et la guerre au Kosovo est totale. La guerre n'est pas née en 1999 avec les frappes aériennes sur Belgrade. Elle a commencé en 1989, au Kosovo, quand Milosevic en a supprimé l'autonomie. Depuis 10 ans, il agresse ses voisins, massacre les civils et viole les droits de l'Homme pour assouvir sa volonté de construire la Grande Serbie. Mais la responsabilité de la communauté internationale, et notamment de l'Europe, est majeure : depuis 10 ans, elle n'a rien fait pour soutenir les Kosovars, et notamment leur leader Ibrahim Rugova, qui résistaient de façon non-violente. Cet abandon par la communauté internationale, et par toutes les forces politiques, a engendré le désespoir d'un peuple. Après les accords de Dayton (qui ont oublié le Kosovo), une partie de la population a progressivement basculé dans la lutte armée pour faire face à Milosevic.

Face à l'intransigeance de Milosevic, les démocraties ne pouvaient rester les bras croisés. Il n'y a pas de trait d'égalité entre le nationalisme d'oppression du Parti socialiste serbe de Milosevic et les revendications des Kosovars. Il n'y a pas deux peuples qui s'entre-tuent mais un agresseur armé contre une population civile. Les Verts ont été, sont et seront toujours du côté des victimes.

Mais on ne peut qu'être inquiet :

- du mépris affiché pour le Parlement,
- de l'isolement de la Russie,
- du poids des Etats-Unis par rapport à l'Europe,

- de la déstabilisation des forces démocratiques de Serbie, du Monténégro et de Macédoine et atterré par l'inconséquence de l'OTAN qui a déclenché les bombardements sans protéger les populations civiles. C'est l'absence d'une Europe politique et de défense qui a laissé à l'OTAN un rôle hégémonique en Europe, alors que ses objectifs, sa stratégie et ses modes de décision sous tutelle américaine sont aux antipodes de notre projet fédéral européen.

Aujourd'hui, le constat est clair : les frappes ne sont pas appropriées pour résoudre la crise, protéger les populations civiles et garantir leur retour. Mais à ce stade, l'arrêt de l'intervention militaire aurait pour conséquence la victoire de Milosevic et la continuation de l'épuration ethnique.

Les Verts demandent le non-bombardement du Monténégro et une aide économique et politique au Monténégro, à l'Albanie et la Macédoine pour les aider à supporter le poids des réfugiés et pour les aider à maintenir leur équilibre.

Les Verts apportent leur soutien à l'initiative et au plan proposé par Joska Fischer, Ministre des affaires étrangères allemand.

Les Verts demandent au gouvernement français et à l'Union Européenne de provoquer d'urgence la convocation du Conseil de Sécurité de l'ONU pour qu'il déclare l'ensemble du Kosovo "zone humanitaire de

refuge ". Cette zone doit permettre le retour de l'ensemble des déportés et réfugiés kosovars. Nous refusons toute partition du Kosovo.

Pour établir et protéger cette zone, Les Verts demandent la mise en place d'une force de police internationale, sous mandat de l'ONU ou de l'OSCE de préférence - en recherchant la participation de la Russie - chargée d'intervenir au sol pour rétablir la paix et l'intégrité territoriale du Kosovo et pour permettre le retour des déportés au Kosovo. Elle est destinée à se transformer en force d'interposition à la frontière entre la Serbie et le Kosovo. Le déploiement d'une telle force devra être soumis au débat et à l'approbation du Parlement.

Si le dictateur serbe accepte cette proposition et retire ses troupes militaires, policières et paramilitaires du Kosovo, les bombardements s'arrêteraient et les négociations sur l'avenir du pays pourraient reprendre, car l'objectif n'est pas de détruire la Serbie.

Des centaines de milliers de personnes ont été déportées du Kosovo dans les pays voisins. L'Union Européenne, et notamment la France, doit leur venir en aide d'urgence, en envoyant une aide massive sur place (notamment en parachutant de l'aide aux déplacés de l'intérieur du Kosovo) et en accueillant ceux qui le souhaitent, dans le respect de la Convention de Genève, ce qui permettra d'alléger la charge des pays voisins et limitera les risques de déstabilisation de la région. En tout état de cause, l'objectif est le retour de tous les déportés qui le souhaitent au Kosovo.

Au-delà, une Conférence pour la Paix dans les Balkans devra être organisée pour garantir la paix, la protection des minorités (y compris la minorité serbe du Kosovo) et pour permettre aux peuples concernés de choisir librement l'avenir qu'ils veulent se construire, tout en préservant la coexistence multiculturelle. Les Verts souhaitent que l'Union Européenne s'investisse pleinement dans la réussite de ce processus. Les Verts demandent l'adoption d'un plan d'ampleur de développement économique, démocratique, durable et solidaire qui débouche, à terme, sur l'intégration des pays des Balkans dans l'Union Européenne. Il comprendra un volet important de coopération de société civile à société civile.

Pour cela, il faut dès maintenant soutenir les médias indépendants et protéger les démocrates de tous les camps pour préserver l'avenir, car ils seront demain les porteurs de la paix. Dans le même temps seront engagées toutes actions propres à informer les populations de Yougoslavie. Nous exigeons de Milosevic la libération et donc le départ de Pristina d'Ibrahim Rugova. Les Verts demandent à la France d'accueillir les déserteurs yougoslaves. Les Verts demandent la mise en place d'une enquête pénale internationale sur le sort des personnes et plus généralement sur les crimes commis sur la population du Kosovo

Les Verts rappellent que pour changer la donne en matière de paix et de sécurité sur le continent européen, il faut bâtir une politique de sécurité autonome. Cela passe par une profonde redéfinition de l'actuelle Politique étrangère et de sécurité commune, qui devrait être à l'avenir menée par un gouvernement européen responsable devant le Parlement Européen.